

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUI 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 27/1201 :**

Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget principal et budgets annexes

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de Séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Accusé de réception en préfecture  
923 19746 (S) 20230626-27-1201-DE  
Date de la transmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Michel FONTAINE

## Affaire n°27/1201 : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Le Maire expose qu'il convient, comme chaque année à la même période, d'examiner la gestion budgétaire de l'exercice écoulé et d'arrêter les comptes de la ville correspondants.

Le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2022, dans sa présentation globale incluant les budgets annexes, peut se résumer ainsi :

	2022		
	investissement	fonctionnement	solde
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)	-3 692 768.08 €	19 498 675.58 €	15 805 907.50 €
restes à réaliser recettes	18 835 255.76 €		
restes à réaliser dépenses	-26 041 662.78 €		
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>-10 899 175.10 €</b>	<b>19 498 675.58 €</b>	<b>8 599 500.48 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES</b>			
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)		10 026.03 €	10 026.03 €
restes à réaliser recettes			
restes à réaliser dépenses			
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 026.03 €</b>	<b>10 026.03 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE PORT</b>			
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)	1 274 504.46 €	394 468.05 €	1 668 972.51 €
restes à réaliser recettes			
restes à réaliser dépenses	-1 161 039.86 €		
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>113 464.60 €</b>	<b>394 468.05 €</b>	<b>507 932.65 €</b>
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>			
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)	-2 418 263.62 €	19 903 169.66 €	17 484 906.04 €
restes à réaliser recettes	18 835 255.76 €	0.00 €	
restes à réaliser dépenses	-27 202 702.64 €	0.00 €	
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>-10 785 710.50 €</b>	<b>19 903 169.66 €</b>	<b>9 117 459.16 €</b>

### Rappel de méthodologie :

*Dans le souci de renforcer la communication financière des élus, il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder à l'examen de la gestion budgétaire de l'exercice clos par le biais d'une rétrospective étalée sur les 3 dernières années. Cela permet de situer ce compte par rapport aux tendances dégagées dans l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune. L'objectif consiste à diagnostiquer rapidement les risques encourus.*

*Par ailleurs, il est précisé que la méthode d'analyse financière développée se rapproche de celle utilisée par la Direction Générale des Finances Publiques (réseau Trésor Public et Chambres Régionales des Comptes) ainsi que par la plupart de nos partenaires bancaires. Il en résulte, d'une part, une exploitation uniquement des opérations budgétaires réelles (exclusion des opérations d'ordre), d'autre part, un traitement différencié de certaines opérations budgétaires pouvant impacter, en particulier, les épargnes (retraitement des recettes de cessions et des remboursements anticipés d'emprunts).*

## **1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT**

### Les grandes masses financières

	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	142 700 791	136 074 313	145 684 184
Dépenses de fonctionnement	123 328 599	123 342 277	127 090 120
Recettes d'investissement	55 648 745	46 429 894	40 032 606
Dépenses d'investissement	85 964 560	55 880 244	55 404 478

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230626-27-1201-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023

## Fonds de roulement et résultat des exercices

	2020	2021	2022
Fonds de roulement en début d'exercice	5 744 127	9 302 029	12 583 715
Intégration des budgets annexes clôturés	14 501 524		
Résultat de l'exercice	-10 943 622	3 281 686	3 222 192
Fonds de roulement en fin d'exercice	9 302 029	12 583 715	15 805 907

**Le résultat brut global de clôture** (fonctionnement et investissement) aboutit à un **excédent de 15 805 907 €** (contre + 12.6 M€ en 2021). Le résultat de l'exercice (ou variation du fonds de roulement) se consolide ainsi à plus de 3 M€ (+ 3 222 192 €) après le recul enregistré en 2020 consécutif à un désendettement financé par la reprise partielle des excédents de clôture des budgets annexes (14.5 M€). Cette consolidation procède une nouvelle fois d'un renforcement des épargnes conjugué à un recours accru à l'emprunt.

Ce résultat brut global de clôture, hors restes à réaliser, est conforme au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Les restes à réaliser issus de la gestion 2022, qui seront repris au budget supplémentaire du présent exercice, ne concernent que la section d'investissement. Ils se répartissent ainsi :

- en dépenses : 26 041 663 € - en recettes : 18 835 256 €

**Le taux de réalisation des dépenses d'équipement** continue de s'améliorer après un recul à 30 % enregistré en 2020, conséquence d'un cycle d'investissement perturbé par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et le confinement de 2 mois subi durant le premier semestre. A 46 % fin 2022, il s'agit du meilleur taux de réalisation observé depuis plus de 5 ans :

Dépenses réelles de l'exercice	crédits ouverts	réalisations	T.R. 2022	T.R. 2021	T.R. 2020	T.R. 2019
a - dépenses d'investissement	125 780 220 €	55 404 478 €	44%	47%	55%	48%
b - dont dépenses d'équipement	93 493 936 €	42 586 515 €	46%	45%	30%	44%
c - dépenses de fonctionnement	130 526 236 €	127 090 120 €	97%	95%	93%	97%
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>256 306 456 €</b>	<b>182 494 598 €</b>	<b>71%</b>	<b>72%</b>	<b>73%</b>	<b>72%</b>

T.R. : Taux de réalisation.

Après intégration des restes à réaliser, **le résultat de l'exercice 2022** se traduit par un **excédent net de clôture de 8 599 500 €** (+ 7 M€ en 2021).

## 2 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

*Epargne de gestion* = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

*Epargne brute* = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

*Epargne nette* = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	142 700 791	136 074 313	145 684 184
Épargne de gestion	9 153 541	16 827 897	18 734 347
Épargne brute	7 328 694	15 152 156	16 945 973
Taux d'épargne brute (en %)	5,72 %	11,22 %	11,81 %
Épargne nette	-1 824 793	5 875 354	8 286 115

La charge exceptionnelle de 5.8 M€ relative au transfert partiel à la CIVIS d'excédent d'exploitation des budgets annexes eau et assainissement clôturés avait entraîné le recul des **épargnes** en 2020.

Le dynamisme des recettes observé en 2022 a permis la poursuite de la consolidation de l'**épargne brute** dont le niveau, à près de 17 M€, atteint un nouveau record. Ramenée par habitant, elle ressort à 197 € pour se rapprocher des moyennes nationales (*extrait Fiches financières AEF 2021 de la Direction Générale des Finances Publiques*) :

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Capacité d'autofinancement brute = CAF	15 152 156	176	223	223	224

Le **taux d'épargne** (rapport entre épargne brute et recettes de fonctionnement) poursuit ainsi sa progression à près de 12 %.

De même, suivant le profil d'amortissement de la dette bancaire, l'**épargne nette** ressort à plus de 8 M€. Il est précisé que l'épargne nette de 2021 intégrait un remboursement anticipé de deux emprunts souscrits auprès de la BNP Paribas pour un montant total de 1.7 M€. De ce fait, l'épargne nette corrigée atteint 7.6 M€.

### 3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT.

	2020	2021	2022
Encours au 1er janvier	87 940 770	81 035 099	94 663 484
Ratio de désendettement	11,1 ans	6,2 ans	6,3 ans
Emprunt	19 500 000	29 000 000	20 478 712

La ville a dû emprunter en 2022 à hauteur de 20.5 M€ dont 10 M€ d'emprunts nouveaux à des conditions nettement dégradées dans un contexte de brutale remontée des taux amorcée en début d'année. En moyenne, ces emprunts nouveaux ont été contractés à un taux de 2.51 % amortissable sur 24 ans (pour rappel, l'emprunt de 29 M€ de l'exercice 2021 a été souscrit à un taux moyen de 0.75 % amortissable sur 18 ans) :

Prêteur	Date de fin	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial
	30/12/2046	24,00 ans	Taux fixe à 2.61 %	2022	5 000 000,00 €
	30/12/2046	24,00 ans	Taux fixe à 2.04 %	2022	4 000 000,00 €
	30/12/2046	24,00 ans	Taux fixe à 3.68 %	2022	1 000 000,00 €

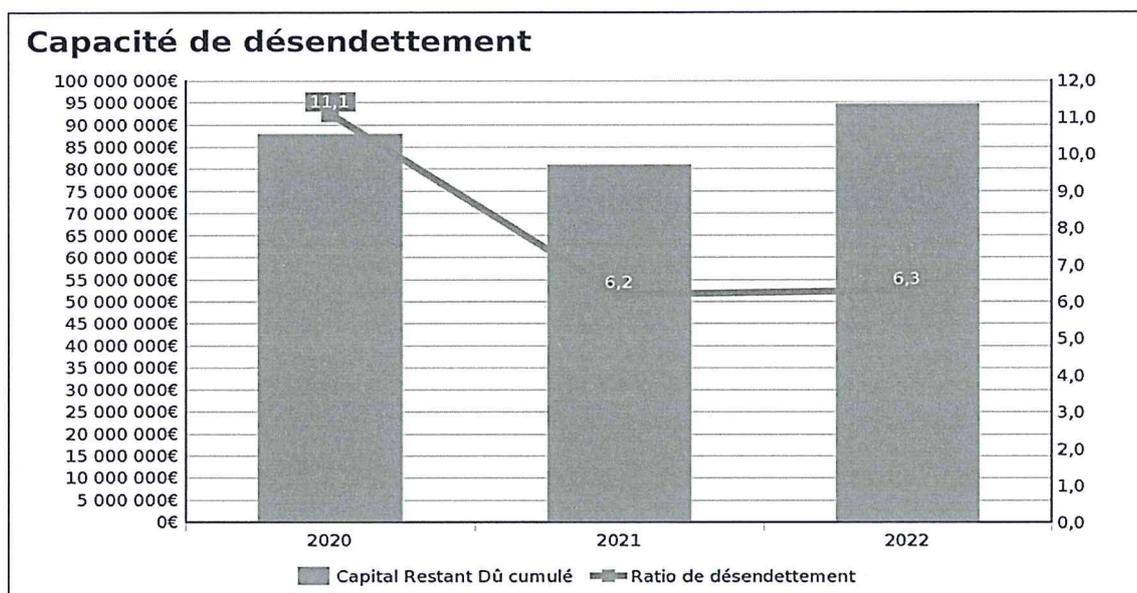
Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230626-27-1201-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Des tirages complémentaires à hauteur de 10.5 M€ mobilisés sur les enveloppes disponibles des prêts de type revolving souscrits sur exercices antérieurs ont permis de ramener le taux moyen de souscription des emprunts de l'exercice 2022 à 1.94 %.

De même, dans le cadre de la mise en œuvre d'une gestion active de dette et de trésorerie (ou GADT), le recours à ce type de prêt a ramené l'**endettement** supplémentaire à 11.9 M€ sur l'exercice avec un encours de dette bancaire porté à 106.5 M€ au 31/12/2022.

### Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.



En dépit de l'endettement supplémentaire enregistré en 2022, la progression sensible des épargnes a entraîné mécaniquement la stabilisation de la **capacité de désendettement** de la ville, premier indicateur de la solvabilité d'une collectivité, qui se maintient à 6 ans (*Hors charge exceptionnelle de transfert CIVIS, le ratio ressortait à 7.7 ans en 2020*).

#### 4 – FISCALITE DIRECTE LOCALE

	<b>Evolution de la base nette TFB</b>	<b>Evolution de la base nette TFNB</b>
2020	2,75 %	3,19 %
2021	-0,13 %	14,98 %
2022	5,87 %	3,69 %

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont restées stables en 2021 (-0.13%), conséquence de la seconde réforme intervenue en 2021 : outre la suppression de la taxe d'habitation, la fiscalité directe locale a également supporté la mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

Néanmoins, le principal impact du retour de l'inflation en 2022 en matière de recettes se situe dans la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 % pour les habitations et les industries, soit la plus forte progression depuis 1989.

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont ainsi en nette progression en 2022 (+ 5.87%).

	<b>Taux taxe foncière sur le bâti</b>	<b>Taux taxe foncière sur le non bâti</b>
2020	31,24 %	24,26 %
2021	44,18 %	24,26 %
2022	44,18 %	24,26 %

Par ailleurs, les taux de la fiscalité directe locale sont restés inchangés depuis 2016. Le taux TFPB voté en 2021 inclut le taux départemental conformément aux conséquences de la réforme décrite ci-dessus.

Au final, le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 51.2 en 2022 (+ 6.1 %).

## 5 - LES DEPENSES

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022
Total des dépenses réelles de fonctionnement	123 328 599	123 342 277	127 090 120
Evolution en %	6,69 %	0,01 %	3,04 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	82 120 324	83 450 429	87 358 914
Evolution en %	1,93 %	1,62 %	4,68 %
Charges à caractère général (chap 011)	16 336 642	17 756 361	19 392 989
Evolution en %	-8,55 %	8,69 %	9,22 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	2 989 409	2 855 803	3 111 200
Evolution en %	5,86 %	-4,47 %	8,94 %
Subventions versées (art 657)	10 201 140	11 946 645	12 096 681
Evolution en %	-9,74 %	17,11 %	1,26 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	684 273	756 722	1 479 038
Evolution en %	30,73 %	10,59 %	95,45 %
Intérêts de la dette (art 66111)	1 824 847	1 675 741	1 788 374
Evolution en %	8,06 %	-8,17 %	6,72 %
Autres dépenses	9 057 380	4 659 000	1 484 954
Evolution en %	1 087,4 %	-48,56 %	-68,13 %
Atténuation de Produits	114 585	241 577	377 970
Evolution en %	59 %	110,83 %	56,46 %

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Après leur stabilisation de l'exercice précédent, les dépenses de fonctionnement ont renoué en 2022 avec une progression (+ 3 %) pour se fixer à 127.1 M€ dans un contexte économique dégradé.

Compte tenu du poids des charges de personnel (près de 70 % des dépenses de fonctionnement), l'évolution des dépenses de fonctionnement demeure impactée par celle de la masse salariale.

Après deux exercices de progression modérée, les frais de personnel ont ainsi subi brutalement les conséquences de la forte inflation avec le dégel du pont d'indice de rémunération des fonctionnaires (+ 3.5 %) ainsi que la revalorisation du SMIC décidés par l'Etat. Les charges de personnel sont ainsi en augmentation de + 4.7 % pour atteindre 87.3 M€.

L'examen des comptes 2020 avait confirmé le poids des charges exceptionnelles (transfert d'excédent des budgets annexes eau et assainissement à la CIVIS pour 5.8 M€, provisions constituées pour risques sur redevables fragilisés par la crise, exonérations de créances accordées) dans la hausse sensible des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de + 8.2 M€ au sein du poste «Autres dépenses de fonctionnement».

La normalisation des charges de fonctionnement est intervenue en 2021 avec des frais généraux (chapitre 011) et des charges de gestion courante (chapitre 65) retrouvant leur niveau de 2019 enregistrant des augmentations respectives de + 8.7 % et + 12.1 % après une année 2020 marquée par la mise en oeuvre de plans de réduction d'activité rendus nécessaires par la crise sanitaire.

Néanmoins, les frais généraux (chapitre 011) ont subi à nouveau en 2022 une nette accélération (+ 9.2 %) en raison du renchérissement des matières premières et avant celui des coûts énergétiques qui impactera l'exercice 2023 (hausse des tarifs EDF de + 15 %).

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022
Total des dépenses réelles d'investissement	85 964 560	55 880 244	55 404 478
Evolution en %	47,8 %	-35 %	-0,85 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	26 525 432	37 842 233	42 586 515
Evolution en %	-32,42 %	42,66 %	12,54 %
Subventions d'équipement (art 204)	12 000	3 945	91 600
Evolution en %	-97,18 %	-67,12 %	2 221,76 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	9 153 487	9 276 802	8 659 858
Evolution en %	-2,91 %	1,35 %	-6,65 %
Autres investissements hors PPI	50 273 641	8 757 265	4 066 504
Evolution en %	454,75 %	-82,58 %	-53,56 %

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449).

Après leur niveau historique atteint en 2020 porté, à l'instar des dépenses de fonctionnement, par des opérations exceptionnelles (opérations financières de gestion active de trésorerie en forte augmentation (+ 22 M€), transfert d'excédent d'investissement des budgets annexes clôturés à la CIVIS pour 3.2 M€, créances pour vente foncière sur plusieurs exercices pour 6 M€), les **dépenses d'investissement** se sont normalisées en 2021 avant de se stabiliser en 2022 à 55.4 M€ (- 35 %)

Les **dépenses d'équipement** avaient ainsi logiquement reculé en 2020 en raison de la crise sanitaire, celle-ci venant s'ajouter au cycle normal d'un début de mandat municipal qui coïncide souvent avec une réduction des investissements.

Leur rebond amorcé en 2021 s'est poursuivi en 2022 avec, désormais, un nouvel **effort d'équipement historique** pour la ville supérieur au précédent record daté de 2016 (+ 12.5 % à 42.5 M€ contre 42.2 M€ enregistré en 2016).

## 6 - LES RECETTES

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022
Total des recettes réelles de fonctionnement	142 700 791	136 074 313	145 684 184
Evolution en %	10,11 %	-4,64 %	7,06 %
Produit des contributions directes (art 73111)	46 278 385	48 235 746	51 190 850
Evolution en %	2,03 %	4,23 %	6,13 %
Fiscalité indirecte	50 398 468	53 222 675	56 831 914
Evolution en %	-0,18 %	5,6 %	6,78 %
Dotations	24 413 651	26 356 924	27 339 035
Evolution en %	3,42 %	7,96 %	3,73 %
Atténuation de charges (chap 013)	1 288 783	1 026 307	1 559 002
Evolution en %	17,85 %	-20,37 %	51,9 %
Fiscalité transférée	0	0	0
Evolution en %	0	0	0
Autres recettes	20 321 503	7 232 662	8 763 383
Evolution en %	124,64 %	-64,41 %	21,16 %

Après leur net rebond observé en 2020 en dépit de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes fiscales indirectes, la ville avait clôturé l'exercice 2021 avec des **recettes de fonctionnement** en recul. Elles sont à nouveau en nette progression à 145.7 M€ (+ 7 %), portées par le dynamisme de **ses ressources fiscales**.

Document communiqué en vertu de la loi n° 77-1201 du 12-12-77  
 974-219740164-20230626-27-1201-DE  
 Direction des ressources fiscales  
 Date de réception préfecture : 29/06/2023

Il est rappelé que l'exercice 2020 avait été impacté également par le niveau historiquement élevé des recettes exceptionnelles (intégrées au sein du poste « Autres recettes ») avec, en particulier, des cessions foncières à près de 15 M€ (dont 8 M€ vendus à la CIVIS en charge de la réalisation de l'extension de la zone industrielle n° 4).

Le produit des impôts locaux a atteint 51.2 M€ (+ 6.1 %) sans pression fiscale supplémentaire. Il a bénéficié en 2022 d'une revalorisation forfaitaire des bases corrélée à l'inflation (cf. 4 - FISCALITE DIRECTE LOCALE).

Mais le dynamisme des recettes de fonctionnement observé en 2022 procède avant tout de la fiscalité indirecte qui retrouve ses niveaux d'avant crise sanitaire, caractérisée par la progression de l'octroi de mer (+ 5.9 %, après + 6.6 % en 2021) et de la taxe sur casino (+ 38.7% à 3.4 M€) qui a dépassé son rendement de 2019.

Enfin, les dotations ont ralenti leur progression à 27.3 M€ (+ 3.7 %), même si elles sont toujours portées par le renforcement de la péréquation nationale en faveur des communes ultramarines devant leur permettre d'avoir une dotation globale de fonctionnement (DGF) équivalente aux communes métropolitaines.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022
Total des recettes réelles d'investissement	55 648 745	46 429 894	40 032 606
Evolution en %	15,21 %	-16,57 %	-13,78 %
FCTVA (art 10222)	5 608 027	3 649 606	4 319 756
Evolution en %	1,93 %	-34,92 %	18,36 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	9 176 470	6 187 591	9 658 812
Evolution en %	-10,31 %	-32,57 %	56,1 %
Autres subventions			
Evolution en %	0	0	0
Taxe d'urbanisme	1 913 263	1 680 153	1 870 935
Evolution en %	86,68 %	-12,18 %	11,36 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	19 500 000	29 000 000	20 478 712
Evolution en %	1,67 %	48,72 %	-29,38 %
Recettes diverses	19 450 985	5 912 545	3 704 391
Evolution en %	57,3 %	-69,6 %	-37,35 %

**Les recettes d'investissement** ont de nouveau reculé en 2022 pour s'établir à 40 M€ (- 13.8 %) en raison d'un moindre recours à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt a ainsi été réduit à hauteur de 20.5 M€, tout en générant au final un endettement de la ville de 11.9 M€ (cf. 3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT).

Par ailleurs, les subventions reçues ont rebondi à hauteur de 9.6 M€ après leur recul de 2021.

S'agissant ainsi du résultat du budget principal, après un exercice 2020 de résilience financière face à l'impact de la crise économique sur ses recettes, la ville a poursuivi en 2022 la consolidation de ses épargnes amorcée en 2021 sur des niveaux rarement atteints qui les rapprochent des moyennes nationales.

Associé à un endettement maîtrisé, ce renforcement des fonds propres est indispensable pour la ville si elle veut préserver ses capacités d'investissement à moyen terme dans un contexte économique inflationniste marqué par une nette dégradation des conditions d'endettement.

## 7 - LES BUDGETS ANNEXES

### Le budget annexe du port :

Le budget annexe du port affiche un excédent de + 0.5 M€, sans endettement supplémentaire.

L'effort d'équipement s'est limité à 79 k€.

### Le budget annexe Pompes funèbres

Le budget annexe des pompes funèbres dégage un excédent de + 10 k€.

### Le budget consolidé :

Après intégration des budgets annexes, le **budget global de la ville en 2022** affiche un excédent de + 9.1 M€ (contre + 8.9 M€ l'année précédente).

Les dépenses réelles s'établissent à 182.7 M€ (+ 1.8 %).

Après l'examen de cette affaire, Monsieur Le Maire quitte la séance pour ne pas prendre part au vote du compte administratif (2022) (Budget principal et budgets annexes).

Le Conseil municipal nomme Monsieur DIJOUX Stéphano comme Président de séance pour l'examen de cette affaire.

Sur proposition du Président de Séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 (budgets principal et annexes) et **D'ARRETER** les comptes de la Ville pour l'exercice donné conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître les résultats nets de clôture suivants, intégrant les restes à réaliser :

- budget principal :	+ 8 599 500.48 €
- budget annexe pompes funèbres :	+ 10 026.03 €
- budget annexe du port :	+ 507 932.65 €
<b>Total :</b>	<b>+ 9 117 459.16 €</b>

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230626-27-1201-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023